

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Rapporteur : Xavier PARIS**

**Objet : Convention pluriannuelle 2024-2028**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRA, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, salle des conférences sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 5 avril 2024

**Présents :**

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRA
- Stephan PEY, Vice-président de TERRA OSTRA
- Sandra PEIGNON – conseillère municipale déléguée au tourisme
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au maire en charge des ports
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Jean-Pierre PETIT, conseiller municipal
- Grégory DEBORD, Filière nautique
- Cyrille CARRERE, commerçant
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant

**Absents excusés :**

- Corine CAZADE – donne procuration à Corinne GAUTIEZ
- Olivier PAINCHAULT – donne procuration à Stephan PEY
- Kevin LANGLADE – donne procuration à Ludovic DUCOURAU
- Patrice ZUBIETA – donne procuration à Arnaud QUENOUILLE
- Michel CARRARA

Par délibération du 18 septembre 2006, modifiée par délibérations du 26 mai 2020 et du 15 novembre 2023, le Conseil Municipal de Gujan-Mestras a créé un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), nommé TERRA OSTRA.

La ville de Gujan-Mestras confie à TERRA OSTRA deux missions principales :

Accusé de réception en préfecture 033-493568307-20240425-DELIB1CA1204202-DE Date de télétransmission : 25/04/2024 Date de réception préfecture : 25/04/2024
--

**1) L'animation et le développement touristique, avec :**

- La gestion de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras
- La gestion de La Maison de l'Huître – Musée ostréicole
- La gestion du Camping municipal de Verdalle
- Le portage administratif et financier d'évènements contribuant à la notoriété de la ville et à son animation touristique et culturelle (Jeudis de Larros, Thrillers Gujan Festival)

**2) L'animation commerciale et économique, avec :**

- La gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat

Les statuts de TERRA OSTRAS prévoient que des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens soient passées entre la ville et TERRA OSTRAS.

La convention pluriannuelle spécifique à l'Office de Tourisme entre la ville et l'EPIC est arrivée à son terme le 31 décembre dernier en cours. Lors de sa séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a validé le projet de convention 2024 -2028 qu'il vous est proposé d'approuver à votre tour.

S'agissant plus précisément des objectifs sur la nouvelle période, TERRA OSTRAS devra mettre en œuvre l'ensemble des actions permettant :

- Le maintien du classement en catégorie I de l'Office de Tourisme,
- L'accueil, l'information de la clientèle ainsi que la promotion et le rayonnement du territoire,
- La commercialisation de l'offre touristique locale,
- La mise en réseau et la qualification des professionnels de la station,
- La participation à l'animation touristique et culturelle de la station,
- D'assurer un accueil de qualité et préserver le positionnement familial du camping de Verdalle avec un classement \*\*,
- De valoriser et d'expliquer la spécificité ostréicole de notre territoire en organisant une offre de visite et de découverte,
- De mener des actions de promotion du commerce et de l'artisanat local,
- D'organiser des animations commerciales de quartiers sur l'ensemble de l'année,

- D'assurer l'interface et le lien entre les acteurs économiques de la commune et les partenaires institutionnels,
- D'accompagner et mettre en place des actions de formation au bénéfice des commerçants et artisans locaux.

Le projet de convention pluriannuelle 2024 -2028, joint à la présente délibération rappelle donc précisément :

- Les objectifs fixés à TERRA OSTRA au sein de chacune des structures dont il assure la gestion,
- La nature des locaux et terrains qui sont mis à disposition de l'EPIC par la ville ainsi que leurs conditions d'utilisation, d'entretien et de maintenance,
- Les dispositifs financiers entre la ville et l'EPIC,
- Différentes clauses d'ordres générales.

Ainsi, et après avoir pris connaissance du projet de convention joint, je vous demande :

- D'approuver la convention pluriannuelle 2024-2028 entre la ville de Gujan-Mestras et l'EPIC TERRA OSTRA.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

  
**Xavier PARIS**  
Président de TERRA OSTRA